

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-31-1901 nommant une commission de reception du lazaret.

n° 10-31-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mars 1901

Numéro JO
n° 31 du 15/03/1901

Date du numéro
15 mars 1901

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les arrêtés des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899.

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier.— Une Commission composée: MM. Charlat, secrétaire général p.i. président ; Jacoutet, directeur de l'Entreprise Générale de construction des chemins fer éthiopiens, Vennat, chef du 2^e bureau du Secrétariat général; Bouclier, chef du service des Travaux publics. se réunira le samedi 9 Mars courant, à l'effet de procéder à la réception provisoire des deux maisons construites le long de la route du Serpent et destinées au Secrétariat général et au service de la Poste. Art , 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout ou session sera.

Signé : BONHOURE.